

La Loi Littoral

Objectif

Dans le cadre de la formation professionnelle obligatoire :

Maîtriser les contraintes issues de la Loi Littoral, et les conséquences sur la vente d'un immeuble

Effectif	15 stagiaires
Coût	Voir grille tarifs
Durée	1 jour
Public	Agents immobiliers, Négociateurs immobiliers salariés ou indépendants

Pré requis : Pas de pré requis

Pédagogie

Théorie	Cours appuyés sur support papier et informatique
Moyens matériels	Video projection (PowerPoint) Fascicule relié en format A4
Moyens humains	
Documentation	Cours appuyés sur support papier et informatique Fascicule relié en format A4

Programme

Détail	<p>Rapide historique de la Loi Littoral</p> <p>Le champ territorial de la Loi Littoral Les communes riveraines de la mer Les communes riveraines des étangs salés Les communes riveraines de plans d'eau de plus de 1.000 ha</p> <p>Le contenu de la Loi Littoral Le principe : la bande des 100m Le tempérament : l'extension limitée en zone urbanisée Le renforcement : les espaces boisés « significatifs »</p>
---------------	---

L'extension : les espaces « remarquables »

Le « sentier littoral » et les plages

Une mise en pratique : la situation sur « Cote Basque » et « Cote sud des Landes »

Reglementation applicable

La recherche d'informations

Les conséquences pour le candidat acquéreur